



27003 - Le sang coulant du nez arrive à la gorge

question

Si le sang résultant d'une hémorragie nasale arrive à la gorge même en petites quantités, entraîne-t-il la rupture du jeûne ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Si le sang parvient à l'estomac indépendamment de la volonté du jeûneur, le jeûne n'est pas rompu, compte tenu de la parole d'Allah, le Très Haut : Seigneur, ne nous châtie pas s'il nous arrive d'oublier ou de commettre une erreur. Seigneur! Ne nous charge pas d'un fardeau lourd comme Tu as chargé ceux qui vécurent avant nous. Seigneur! Ne nous impose pas ce que nous ne pouvons supporter, efface nos fautes, pardonne-nous et fais nous miséricorde. Tu es Notre Maître, accorde-nous donc la victoire sur les peuples infidèles. » (Coran, 2 : 286) Selon un hadith Allah a dit : **je l'ai fait** c'est-à-dire : » je vous ai pardonné ».

Mais s'il peut l'empêcher ou le cracher et s'abstient de le faire exprès, son jeûne est alors rompu. Ceci s'atteste dans la parole du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) adressée à Laqit ibn sabra : **Respire bien l'eau sauf quand tu observes le jeûne** (cité par Abou Dawoud (2366) et at-Tirmidhi, 788 et par An-Nassai, 87 et par Ibn Madja, 407 et déclaré authentique par al Albani dans le Sahih d'at-Tirmidhi, 631).

Cheikh Ibn Outhaymine a dit : « Ceci indique que le jeûneur ne doit respirer l'eau trop fortement, et nous ne savons aucune cause pour cela en dehors du fait que la forte respiration de l'eau peut entraîner le passage de l'eau à l'estomac. Ce qui remet en cause le jeûne. Sur la base de ceci, nous disons que tout ce qui parvient à l'estomac à partir du nez provoque la rupture du jeûne.

Ach-charh al-Mumti, 6/379.